



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B668

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer quatre marchés relatifs à la mise en œuvre d'un système d'information et de gestion de la médiathèque de Pertuis, de bibliothèques et services associés (n°2015M074 à 2015M077)

Le 17 décembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Caude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_01

BUREAU DU 17 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer quatre marchés relatifs à la mise en œuvre d'un système d'information et de gestion de la médiathèque de Pertuis, de bibliothèques et services associés (n°2015M074 à 2015M077)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet la mise en œuvre d'un système d'information et de gestion pour la future médiathèque de Pertuis, de bibliothèques et services associés.

La médiathèque communautaire de Pertuis est appelée à devenir la tête de pont du réseau des bibliothèques du Val-de-Durance, rassemblant les bibliothèques de 9 communes : Jouques, Meyrargues, Pertuis, Peyrolles-en-Provence, Le Puy-Sainte-Réparate, La Roque d'Anthéron, Saint-Estève-Janson, Saint-Paul-lez-Durance, Venelles, soit 51 000 habitants.

La CPA s'est engagée à mettre en place un environnement informatique structurant pour la gestion commune des fonds documentaires de l'ensemble des bibliothèques du Val-de-Durance, déployé en première phase dans la médiathèque de Pertuis. Ce projet comprend un logiciel de gestion, un portail Internet, un système d'identification/anti-vol des œuvres et un outil de gestion des postes de travail pour les usagers.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

Le marché a pour objet l'acquisition des licences et des prestations associées pour un outil informatique fullweb, permettant la gestion informatisée de la médiathèque de Pertuis et du réseau des bibliothèques du bassin de vie « Val de Durance ».

Économie du marché :

Allotissement, tranches et variantes:

La consultation a fait l'objet d'un allotissement en application de l'article 10 du Code des marchés publics. Elle a été décomposée en 4 lots :

Numéro du lot	Intitulé du lot
1	Fourniture et installation d'un système d'information et de gestion de bibliothèques
2	Fourniture et installation d'un portail de bibliothèques
3	Fourniture et installation d'un système RFID pour la gestion de collections de bibliothèques
4	Fourniture et installation d'un système de gestion des postes publics et des espaces de bibliothèques

La consultation n'ouvrirait pas aux candidats la possibilité de présenter des variantes. Le marché n'est pas décomposé en tranches.

Durée des marchés :

Les marchés prennent effet à compter de leur date de notification pour une période de 4 ans.

Ils ne sont pas reconductibles.

Mode d'exécution des marchés :

Chaque lot/marché comporte une partie forfaitaire et une partie fractionnée à bons de commande.

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, la partie fractionnée des marchés s'exécute par bons de commande émis en fonction des besoins dans la limite des seuils suivants :

LOT N°	INTITULE	MAXIMUM HT EN €/durée du marché
1	Fourniture et installation d'un système d'information et de gestion de bibliothèques	20 000
2	Fourniture et installation d'un portail de bibliothèques	130 000
3	Fourniture et installation d'un système RFID pour la gestion de collections de bibliothèques	70 000
4	Fourniture et installation d'un système de gestion des postes publics et des espaces de bibliothèques	15 000

Prix:

Les prix sont fermes la première année et révisables annuellement à la date anniversaire de la notification du marché.

Montant des marchés :

Les prestations forfaitaires sont rémunérées conformément à l'offre du titulaire telle qu'elle figure à l'acte d'engagement.

Les prestations fractionnées à bons de commande seront rémunérées par application des prix du Bordereau aux quantités réellement exécutées. Le montant total pour chacun des lots s'inscrira dans la limite des seuils maximum indiqués ci-dessus.

Estimations des marchés :

Estimation du montant des marchés tirée de la décomposition des prix globale et forfaitaire contractuelle (DPGF) plus du détail quantitatif estimatif non contractuel (DQE) :

Pour le lot n° 1 :

- montant contractuel (DPGF) : 67 500 euros HT
- montant estimatif non contractuel (DQE) : 13 500 euros HT

Pour le lot n° 2 :

- montant contractuel (DPGF) : 55 000 euros HT
- montant estimatif non contractuel (DQE) : 111 600 euros HT

Pour le lot n° 3 :

- montant contractuel (DPGF) : 106 220 euros HT
- montant estimatif non contractuel (DQE) : 51 520 euros HT

Pour le lot n° 4 :

- montant contractuel (DPGF) : 10 100 euros HT
- montant estimatif non contractuel (DQE) : 6 000 euros HT

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE

BOAMP

LA PROVENCE

et sur le profil acheteur : achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugements des offres étaient les suivants :

Prix : 50 %

Valeur technique : 50 %

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 4 décembre 2015, a décidé :

- de déclarer le marché n°2015M074 ; 2015M075 et 2015M076 sans suite

-d'attribuer le marché n°2015M076 à la société BIBLIOTHECA pour un montant contractuel (DPGF) de 52 915,50€ TTC plus un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 13 660,32€ TTC, sachant que le montant définitif du marché comprendra le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans la limite du seuil maximum ;

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10, 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 4 décembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M076 relatif au lot 3 « **Fourniture et installation d'un système RFID pour la gestion de collections de bibliothèques** » attribué à la société BIBLIOTHECA pour un montant contractuel (DPGF) de 52 915,50€ TTC plus un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 13 660,32€ TTC, sachant que le montant définitif du marché comprendra le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans la limite du seuil maximum ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées : section de fonctionnement du budget de la CPA, fonction 321, natures 2051/2183/6184/611/6156 qui présentent les disponibilités nécessaires.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer quatre marchés relatifs à la mise en œuvre d'un système d'information et de gestion de la médiathèque de Pertuis, de bibliothèques et services associés (n°2015M074 à 2015M077)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



17 DEC. 2015